

Zeitschrift: Le mouvement féministe : organe officiel des publications de l'Alliance nationale des sociétés féminines suisses

Band: 12 (1924)

Heft: 194

Artikel: Le patronage en France et la rééducation des filles mineures

Autor: Witt-Schlumberger, Marg. de

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-258246>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 22.11.2024

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Foire aux Croûtes, une des plus intéressantes organisations des artistes de la commune libre de Montmartre.

Ils ont appuyé leurs œuvres aux murs des maisons, ils les ont suspendues à des ficelles tendues de l'un à l'autre des arbres grêles de la place, ils en ont jonché les pavés. Sur les toiles et les cartons, les peintures les plus diverses, charmantes ou effarantes, plates ou suggestives, marines trop bleues ou trop vertes, nus très osés, fleurs cubistes ou peintes à la vieille mode... beaucoup de choses jeunes et beaucoup de vraies croûtes.

Une foule encombre la placette: curieux déambulant l'air amusé, amateurs, tout flair dehors, cherchant la bonne affaire, rapins fidèles toujours aux grands feutres mous et aux cravates flottantes. Mais ce sont les femmes artistes qui m'intéressent surtout. Ici, elles se sont groupées cinq ou six tout près de leurs expositions qu'une petite brise agite et, comme pour un pique-nique, se sont assises par terre sur un plaid. Les jeunes rapines, assez nombreuses, me paraissent gaies; elles ne « s'en font pas » et secouent leur courte chevelure en riant à belles dents au nez des visiteurs. Si elles ne vendent pas aujourd'hui, ce sera pour demain, ou pour la prochaine foire; la vie est encore longue, les forces intactes, et il leur faut si peu pour vivre.

Deux jeunes filles ont accroché à des ficelles tendues entre quatre arbres des batiks multicolores et harmonieux qui évoluent suivant le caprice d'un vent léger. Assise sagement sur son pliant, une petite brune rêve derrière un étalage de pochoirs auxquels personne ne s'intéresse. La place bourdonne de vie joyeuse, d'interpellations et de rires jeunes.

Mais il n'y a pas que des jeunes parmi les exposants. Il y a aussi les vieux et les vieilles qui ont bien perdu tout espoir de voir un jour leurs toiles haut cotées dans de grandes expositions. Alors, ils se rabattent sur la Foire aux Croûtes, et ici encore rencontrent la déveine. Connaissez-vous plus mélancolique que ces rapins grisonnants, miteux, éteints, devant quelques véritables croûtes que nul ne regarde, ou que ces femmes âgées, au sourire crispé, guettant anxieusement un acheteur éventuel pour leurs paniers de cerises, ou leurs bottes de lilas, ou leurs paysages romantiques qui ne tentent personne malgré les prix très bas?

La vue d'une vieille qui tricote, ou qui vend des laitues, ou qui guide un petit enfant chancelant, quelque tristes que puissent paraître ses circonstances, ne m'a jamais serré le cœur comme l'ont fait ces pauvres « anciennes », survivant à des rêves de succès à jamais éteints.

JEANNE VUILLIOMENET.

Le patronage en France et la rééducation des filles mineures

Si j'en juge par les journaux féministes étrangers qui nous tiennent au courant des questions sociales, une partie de l'opinion publique féminine semble vivement préoccupée actuellement par les questions pénitentiaires, et par les organisations diverses ayant pour but de réprimer la criminalité juvénile, mais surtout de travailler au relèvement des jeunes délinquants.

Pour obtenir les progrès désirables dans tous les domaines, il est nécessaire avant tout de connaître ce qui se passe dans les différents pays et les efforts qui y sont tentés vers un même but. C'est pourquoi j'ai pensé intéresser vos lecteurs qui s'occupent d'œuvres de relèvement, en parlant d'une œuvre française rattachée à l'Administration pénitentiaire et s'occupant du relèvement des femmes et jeunes filles mineures. J'expliquerai son fonctionnement, ce qui m'amènera à faire connaître sommairement tout au moins les lois qui régissent en France les patronages fondés par l'initiative individuelle, mais qui dépendent cependant de l'Administration pénitentiaire et qui sont subventionnés par l'Etat. Nous n'avons aucune prétention de nous donner comme modèle; nous racontons seulement ce que nous faisons et dont nous reconnaissons nous mêmes les nombreuses lacunes.

Le Patronage des Détenues, des Libérées et des Pupilles de l'Administration pénitentiaire a été fondé à Paris vers 1890 par ma mère, M^{me} de Witt-Guizot, et par quelques-unes de ses amies qui rendaient depuis longtemps visite aux femmes dans leurs prisons pour leur apporter un peu d'aide et de sympathie. Le mouvement d'intérêt humanitaire dû aux prisonnières coupables était venu d'Elizabeth Fry qui, après avoir réformé les prisonnières anglaises, était venue à Paris pour parler de son miséricordieux travail et tâcher d'inspirer à d'autres son enthousiasme.

C'est à l'instigation des prisonnières elles-mêmes qu'est due la création du Patronage et l'érection de notre maison de refuge au n° 2, de l'avenue Michel-Bizot. Une prisonnière avait percé le cœur de ma mère en lui disant: « Nous sommes reconnaissantes des visites que vous nous faites à la prison, mais ensuite...

à cœur; aussi, tout en restant très femme, M^{lle} Favre est dès longtemps une adepte du suffrage féminin. Ecoutez plutôt ce qu'elle en pense: « J'ai été féministe avant la lettre et jusqu'au vote inclusivement, non que je croie qu'il amènera l'âge d'or, mais uniquement par conviction que c'est juste et que le contraire est une habitude qui sent son Moyen-Age. S'il est encore des hésitants, c'est surtout parce que les femmes n'y tiennent pas assez, mais cela viendra bientôt ».

« Le vote pour tous est la consécration du principe de l'égalité des sexes et non de leur conformité. Je n'ai nulle crainte que la femme, en exerçant ce droit, y perde son caractère propre et son charme. Le charme est personnel; nombre d'hommes et de femmes n'en ont point. Tout en s'occupant des mêmes choses que l'homme, la femme le fait d'une autre manière et avec d'autres moyens. Cela constitue l'enrichissement du travail en commun, qui est celui de l'avenir. Les hommes gagneront à trouver d'autres points de vue chez les femmes, ce qui leur a trop souvent manqué ».

Le *Mouvement Féministe* ne saurait désavouer ce point de vue! M^{lle} Favre fait vibrer tour à tour toutes les cordes humaines, s'efforçant d'aller au fond de chaque sujet et de l'éclairer.

Notons au hasard quelques pensées:

« Comment concilier la sincérité envers les autres avec l'égard qu'on leur doit? En éclairant la franchise à la lumière de l'amour. La vérité n'est blessante que si elle est hostile ».

« Le monde repose sur la masse des gens dévoués et modestes qui accomplissent leur tâche quotidienne en pensant aux autres. Il est éclairé par ceux qui arrachent le feu du ciel comme Prométhée et qui sont con-

sumés par l'amour de la vérité. Il est éteint par ceux qui ne pensent qu'à eux-mêmes ».

« Les natures riches qui se rencontrent se fortifient mutuellement pour s'envoler plus haut ».

Nous avons lu ce petit volume avec un vif intérêt. Il contient nombre de pensées bienfaisantes et encourageantes, et si M^{lle} Favre est parfois agressive à l'égard des formules religieuses, son livre contient cependant, et presque à son insu, un vrai souffle spiritualiste.

H. NAVILLE

BROCHURES REÇUES

A. KRAFFT-BONNARD: *Le problème arménien (Le feu brûle encore sous les cendres...)* Genève, 1924, Société générale d'Imprimerie.

Nous recommandons très vivement cette brochure à tous ceux qui sont comme nous obsédés par ce que l'on peut appeler la grande iniquité du XX^e siècle: l'abandon des Arméniens par les puissances, après toutes les promesses qui leur ont été faites. M. Krafft-Bonnard, membre du Comité Exécutif de la Ligue internationale phil-arménienne, connaît comme peu de personnes la situation des Arméniens, et son historique très clair gagnera certainement de nouveaux amis à cette cause — non pas perdue, mais bien désespérée si un réveil des consciences ne se produit pas.

à notre sortie ? Comment voulez-vous que je ne retombe pas dans le mal, puisque personne ne veut recevoir une femme sortant de prison ? »

Ma mère décida avec ses amies : « On ne nous fera plus ce reproche ! Nous aurons une maison pour recevoir les détenues libérées ! » et l'asile temporaire pour femmes fut bâti avenue Michel-Bizot. L'une des dames du Comité avait, avant de préparer les plans de la nouvelle maison, visité tout ce qui existait en Europe d'établissements analogues. Depuis lors bien des pays sont venus emprunter les plans très bien conçus de l'asile Michel-Bizot.

Dans cette maison sont reçues toutes les femmes majeures ou mineures qui sortent libres de prison et qui désirent trouver un abri temporaire. En les visitant dans les prisons de femmes, on leur distribue des cartes portant l'adresse de l'asile, mais rien ne les oblige à y venir si elles n'en ont pas envie. Nous recevons aussi les prévenues que le tribunal nous confie, mais elles ne doivent pas sortir de notre grande cour et elles se tiennent à la disposition du tribunal lorsqu'il les fait appeler.

Les libérées passent à Michel-Bizot 15 jours, 3 semaines ou plusieurs mois quand il y a assez de place. La maison ne contient que 30 à 35 lits. Pendant que les libérées sont chez nous, on s'efforce par de la bonté et par des soins de les remonter physiquement et moralement pour leur faciliter la rentrée dans une vie honnête. Les majeures libres sortent à certaines heures pour chercher à se placer ; l'œuvre ne se charge pas de les placer ne pouvant en prendre la responsabilité.

Quant aux filles mineures de 18 ans, elles nous sont confiées par les tribunaux d'enfants jusqu'à l'âge de 21 ans, en exécution de la loi de 1912 ; il s'agit pour elles non seulement d'une œuvre de miséricorde, mais surtout une œuvre de rééducation.

Les créatrices du Patronage s'étaient bien vite aperçues qu'il fallait à tout prix séparer les majeures des mineures, qui sont contaminées moralement par les libérées plus âgées et plus expérimentées dans la vie.

Une deuxième maison (baptisée Ecole Ménagère de Mont-Souris pour lui éviter tout titre infamant) fut donc bâtie 234, rue de Tolbiac, en 1912. Nous y recevons toutes les mineures qui nous sont confiées par les tribunaux d'enfants, et qui ne

passent que peu de temps rue Michel-Bizot. C'est à l'Ecole ménagère que commence la véritable rééducation morale et physique qui peut porter des fruits. Les mineures sont partagées en 5 sections, chaque section ayant à sa tête une surveillante qui dépend de la directrice générale : section de couture, section de blanchissage, section de cuisine. Nous avons 57 jeunes filles, et ne désirons pas en prendre plus à la fois, l'influence d'une directrice ne pouvant s'exercer sur un plus grand nombre.

La directrice et une dame bénévole font aussi aux jeunes filles quelques cours d'instruction élémentaire, lecture, écriture, calcul, leçons de morale, car un grand nombre de nos petites mineures sont d'une ignorance lamentable !

Le travail est le grand moralisateur, et j'estime qu'il est indispensable à une œuvre de rééducation. Notre but est d'abord de modifier la mentalité de nos mineures, de leur apprendre qu'il existe une différence entre le bien et le mal, ce que beaucoup semblent ignorer, n'ayant reçu aucune éducation première. En second lieu nous voulons que nos petites, ayant appris bien à fond la couture et le blanchissage, soient à même de pouvoir se faire une vie nouvelle et gagner leur pain honnêtement. Nous les plaçons à leur sortie et la directrice reste en rapport avec chacune d'elles. Nous cherchons en général à les placer comme femme de chambre dans des maisons modestes où la maîtresse n'a pas d'autre domestique. Un grand nombre se marient et fondent des foyers.

Nous sommes responsables de nos jeunes filles jusqu'à l'âge de 21 ans envers les tribunaux, mais nous avons le droit de les placer plus tôt si nous les jugeons capables, et ayant acquis une force suffisante pour se bien conduire.

Comme je l'ai dit, certaines de nos dames visitent les femmes et les mineures à la prison : elles jugent ainsi des jeunes filles qui paraissent présenter quelque espoir de relèvement, et nous les réclamons au moment du jugement. En outre, notre agente, et parfois une dame du Comité assistent toujours aux séances du tribunal. L'Administration réclame en plus à notre secrétaire tous les trois mois une statistique signée de la présidente et indiquant le nom de chaque jeune mineure confiée à l'œuvre, l'endroit où elle est placée, l'adresse de ses maîtres et ce qu'elle gagne.

WILLIAM-E. RAPPARD: *L'entrée de la Suisse dans la Société des Nations*. Avant-propos de M. le Conseiller fédéral Motta, chef du Département politique suisse. Edité par les soins de l'Association suisse pour la S. d. N. Genève, Sonor, 1924.

Nous avons malheureusement trop souvent l'occasion de constater, nous, partisans fervents de la Société des Nations, l'indifférence, sinon même la méfiance, manifestée encore par certains milieux à l'égard de l'organisme international qui s'est fixé dans notre pays. Constamment nous avons répété, dans les colonnes de ce journal, combien dans les milieux féministes d'autres pays l'intérêt porté à la S. d. N. était grand et vif, combien les femmes comprenaient tout ce qu'elles pouvaient en attendre pour le maintien d'une paix stable, pour l'établissement de relations internationales, alors que, fréquemment, nous avons entendu dire à des femmes suisses « que la S. d. N. ne les intéressait pas du tout »... quand elles ne témoignaient pas à son égard de la crainte ou de l'ironie facile d'autant plus attristantes que si la S. d. N. est un puissant instrument de paix, elle constitue aussi pour nous, féministes, un appui très précieux pour l'avancement de nos idées par sa constitution vraiment démocratique en matière d'égalité des sexes. Aussi nous félicitons-nous de l'heureuse initiative prise par l'Association suisse pour la S. d. N. de rééditer l'étude publiée par M. Rappard sur l'entrée de la Suisse dans la S. d. N., et dont la lecture dissipera certainement bien des préjugés. Le récit de la campagne avant la votation évoquera le souvenir des émotions vécues à ce moment-là. Nous est-il permis de raconter à ce propos l'anecdote certainement peu connue de l'affiche « anti » représentant une Helvétia enchaînée, avec ce texte « Schweizer Volk befreie sie, Trete nicht im Völkerbund », dont la seconde ligne, subrepticement recouverte une nuit par des suffragistes bernoises « pro », devint cette phrase artistement calligraphiée : « Gebe ihr das Stimmrecht »?...

LUCIE CHODAT: *Contributions à la Géo-Botanique de Majorque*. Thèse présentée à la Faculté des Sciences de l'Université de Genève pour l'obtention du grade de docteur ès sciences naturelles. Genève, imprimerie Jent, 1924.

Nous ne sommes malheureusement que des profanes pour parler de cette thèse ; nous tenons cependant à la signaler dans ce journal où est relevé tout ce qui a trait à l'activité féminine, aussi bien en matière scientifique que politique ou sociale. Et ne peut-on envier la jeunesse universitaire d'aujourd'hui, s'en allant dans des conditions si exceptionnellement favorables et intéressantes, explorer les Baléares, sous la direction du plus éclairé et du plus compétent des guides, et y passant, comme le dit l'auteur dans sa dédicace, « des heures lumineuses sur les chemins d'Espagne » !

SOCIÉTÉ COOPÉRATIVE D'HABITATION DE GENÈVE: *Cité-Jardin de l'avenue d'Aire*. Genève, imprimerie Rotogravure, 1924.

La Société coopérative d'habitation de Genève a eu l'excellente idée de publier, sous la forme d'une copieuse brochure, illustrée de quelques charmants clichés, un aperçu du travail patiemment accompli par elle durant les cinq premières années de son existence. Elle a en tout cas prouvé qu'une organisation sociale de ce type est parfaitement viable, même au point de vue financier, et réussit à créer à Genève un embryon de cité-jardin auquel tous ceux qui s'intéressent au problème de l'habitation ne peuvent souhaiter que le plus complet développement. Nous renvoyons pour tous les détails à la brochure en question, espérant qu'une fois ou l'autre, il sera possible dans les colonnes de ce journal de traiter plus longuement ce sujet.

M. F.

Le gouvernement nous remet 2 francs 50 par jour et par mineure, ce qui naturellement ne suffit pas à l'entretien complet d'une de ces petites, mais leur travail de couture et de blanchissage, quoique bien imparfait pendant longtemps, crée pourtant des recettes. Nous faisons annuellement une quête parmi les amis de l'œuvre et nous organisons une vente de charité. Notre section de blanchissage suffit à peine à tout le le travail qu'on nous offre, et il en est de même de la section de couture qui arrive à confectionner une lingerie parfaitement soignée. Notre section de cuisine produit en outre des compotes de fruits, des confitures excellentes, des sirops et des purées de tomates que nous vendons aux amis du Patronage.

Pour indiquer encore les règlements vraiment excellents imposés par l'Administration, ajoutons que, lorsque nous plaçons une enfant qui n'a pas atteint sa majorité, ses maîtres doivent remettre son salaire au Patronage et la directrice décide de la part que l'on doit laisser à la mineure pour son entretien, etc... Le reste est considéré par les autorités pénitentiaires comme le pécule de la mineure, et nous devons le placer sur un carnet de caisse d'épargne qu'elle ne pourra toucher qu'à sa majorité ou si elle se marie auparavant.

Voici dans les grandes lignes la marche et l'organisation d'un patronage français de rééducation de mineures. Je m'excuse d'avoir parlé de l'œuvre que je préside, il existe à Paris plusieurs autres patronages, mais si j'ai cité le nôtre c'est que c'est celui dont je connais à fond le fonctionnement. Il faut assurément pour diriger nos deux maisons des directrices d'un grand dévouement, d'une immense bonté, de beaucoup de patience et d'un cœur maternel doué d'un profond esprit de justice. Nous avons le bonheur en ce moment de posséder de telles directrices.

L'œuvre est profondément noble, et belle, et attachante; elle est non confessionnelle; mais la morale chrétienne est à la base de tout le relèvement et de la rééducation auxquels nous travaillons de tout notre cœur.

Marg. DE WITT-SCHLUMBERGER,

*Présidente du Patronage des Détenues, des Libérées,
et des Pupilles de l'Administration Pénitentiaire.*

(D'après *Jus Suffragii*).

Lettre d'Autriche

Les agentes de police à Vienne

Les résultats de l'emploi des femmes dans les services de police devant être étudiés par la Commission de la Société des Nations contre la traite des femmes, le Conseil national des femmes autrichiennes et l'Association pour les Intérêts politiques des femmes ont profité de cette occasion pour organiser sur ce sujet un meeting, auquel participèrent plusieurs notabilités politiques. C'est donc devant une salle bondée que parlèrent successivement le Dr Schober, président de la police de Vienne, et le Dr Bruno Schulz, directeur de ce corps.

M. Schulz nous montra d'abord comment les services de police s'étant développés à mesure qu'est devenu nécessaire un travail social et philanthropique, la coopération des femmes a été introduite; puis il exposa ensuite, avec un bel idéal de ce que peut être la mission morale de la femme, la tâche que, selon lui, auront toujours davantage à remplir les femmes. Actuellement, sur 1200 employés de la police viennoise, 400 sont des femmes. La plupart travaillent dans les bureaux et les services de l'Administration, mais une proportion considérable d'entre elles a été chargée d'un travail spécial pour lequel des capacités féminines sont particulièrement nécessaires. C'est en 1898 que l'on a commencé à admettre des femmes dans les services de police, mais dans des postes tout à fait subalternes, et la plupart d'entre elles étant des parentes à un degré ou l'autre d'agents de police. Actuellement, 17 femmes portent le titre de vice-directeur de bureau. En outre, la police viennoise a organisé un service d'assistance, dont le travail va tou-

jours en augmentant, et qui est divisé en trois sections: la première appelée Office de secours aux enfants, s'occupe surtout des cas d'enfants brutalisés ou négligés. Six femmes ayant un rang supérieur y travaillent, recevant les plaintes, faisant des enquêtes, se mettant en relations avec les Associations de bienfaisance, les parents, les patrons, etc. La seconde division est le Home de police pour la jeunesse, destiné à recevoir temporairement des enfants négligés ou abandonnés, jusqu'à ce que des mesures aient été prises pour les placer de façon permanente dans un asile ou que l'on ait retrouvé leurs parents. Durant le temps qu'ils y passent (on les admet jusqu'à l'âge de 18 ans), ces enfants et adolescents sont surveillés et instruits par des femmes officières de police. Une femme dirige complètement cette section. La troisième section, l'Office de Secours à la jeunesse, a la tâche importante de surveiller les mineurs des deux sexes mis en liberté conditionnelle ou sous surveillance par les tribunaux, et a la responsabilité complète de leur développement moral.

Parmi les autres tâches qui incombent aux agentes de police, il faut encore citer l'œuvre de relèvement des buveurs, à laquelle coopèrent à titre bénévole des membres de sociétés d'abstinence; la surveillance des jeunes filles en danger moral, poste auquel se consacre entièrement une officière de police responsable, avec l'aide d'enquêteuses; la surveillance morale des jeunes filles de plus de dix-huit ans en danger moral, dont est chargée une femme universitaire, etc. Des femmes sont également employées comme gardiennes dans les prisons de femmes.

Pour l'avenir, le Dr. Schulz voudrait que soient confiées aux femmes des missions plus importantes encore en matière criminelle, ainsi que la coopération avec les Bureaux d'émigration, le secours aux familles des prisonniers, soit condamnés, soit en prison préventive. Quant à la collaboration des femmes juristes, elle touche à la question si discutée des femmes juges. Le Dr. Schulz ne partage pourtant pas l'opinion des Sociétés féminines qui demandent instamment que des femmes soient employées à la police des rues (comme en Angleterre): son avis est que les femmes ne sont pas faites pour cela; mais dans une conversation particulière avec l'auteur de ces lignes, il a manifesté qu'il apprécie beaucoup l'activité des « police-matrons » anglaises, et qu'il ne demanderait pas mieux que de voir des postes analogues créés en Autriche.

M. Schober, président de la police, désire, lui, surtout le concours de femmes médecins dans l'œuvre de la police, tout en reconnaissant d'une manière générale que les qualités spéciales à la femme peuvent être employées très utilement dans d'autres branches du travail de police. Malheureusement, nos Sociétés ne peuvent guère maintenant faire appel à sa sympathie évidente pour demander l'accroissement du nombre des femmes employées à la police, car la reconstruction financière de l'Autriche nous impose les plus rigoureuses économies. Mais nous sommes en droit d'espérer que, dans des temps meilleurs pour le pays, il sera fait largement droit à nos demandes.

GISELA URBAN.

Carrières féminines

L'étalagiste

La carrière d'étalagiste convient spécialement aux jeunes filles douées pour les arts, mais qui craignent les aléas des professions artistiques.

Dans la Suisse allemande, et spécialement en Suisse romande, quelques femmes pratiquent déjà avec succès ce métier, et les renseignements pris nous ont montré que dans beaucoup de magasins de confecteurs, on serait disposé à employer des étalagistes femmes capables et expérimentées.

L'étalage des marchandises dans la devanture et dans l'intérieur du magasin exige de nos jours un véritable talent artistique. Comme les vitrines, selon la situation du magasin, sont changées de une à trois fois par semaine, une imagination fertile et des idées originales sont indispensables, sans quoi le travail est rendu pénible par la trop grande difficulté à trouver du nouveau. Une compréhen-

Appel au public charitable

La misère est grande

Faites de l'inutile de l'utile, car un bienfait n'est jamais perdu !!!

Le véritable chemin de la bienfaisance, la voie la meilleure et la plus sûre est de donner directement à la Maison du Vieux de Lausanne.

Ames charitables, cœurs compatissants, lors des démnagements, revues de maisons, de garde-robes, de magasins, etc., pensez aux nombreuses petites bonnes de

LA MAISON DU VIEUX

(Œuvre de bienfaisance, fondée en 1907) — LAUSANNE — Téléphone 91.06

44, rue Martheraj, 44 Chèques postaux II, 1353

pour tous vêtements, sous-vêtements, chaussures, lingerie, literie, meubles et objets divers encore utilisables dont elle a toujours un grand et urgent besoin. On va chercher sans frais à domicile. Un coup de téléphone au N° 91.06, ou simple carte suffit. En dehors de Lausanne, prière d'expédier par poste ou chemin de fer contre remboursement du port, si désiré. Discretion absolue garantie. D'avance un cordial merci. Le gérant. Fermée le samedi après-midi. **Pensez avant tout aux pauvres du pays !!**